

PAPERS AND MONOGRAPHS OF THE FINNISH INSTITUTE AT ATHENS VOL. VII

THE GREEK EAST IN THE ROMAN CONTEXT
PROCEEDINGS OF A COLLOQUIUM
ORGANISED BY
THE FINNISH INSTITUTE AT ATHENS
May 21 and 22, 1999

Edited by Olli Salomies

HELSINKI 2001

© Suomen Ateenan-instituutin säätiö (Foundation of the Finnish Institute at Athens) 2001

ISSN 1237-2684
ISBN 951-98806-0-7

Printed in Finland by Vammalan Kirjapaino Oy, Vammala 2001

Cover: Statue base honouring M. Vettulenus Civica Barbarus (see p. 175, n. 208).
American School of Classical Studies at Athens: Agora Excavations. Inv. no. I 4922.

Contents

Bengt E. Thomasson The Eastern Roman Provinces till Diocletian. A Rapid Survey	1
Christopher Jones Memories of the Roman Republic in the Greek East	11
Jean-Louis Ferrary Rome et la géographie de l'hellénisme: réflexions sur "hellènes" et "panhellènes" dans les inscriptions d'époque romaine	19
A. D. Rizakis La constitution des élites municipales dans les colonies romaines de la province d'Achaïe	37
Maria Kantiréa Remarques sur le culte de la <i>domus Augusta</i> en Achaïe de la mort d' Auguste à Néron	51
Kostas Buraselis Two Notes on Theophanes' Descendants	61
Mika Kajava Vesta and Athens	71
Simone Follet & Dina Peppas Delmousou Les dedicaces chorégiques d'époque flavienne et antonine à Athènes	95
Petros Themelis Roman Messene. The Gymnasium	119
Maurice Sartre Romains et Italiens en Syrie: Contribution à l'histoire de la première province romaine de Syrie	127
Olli Salomies Honorable Inscriptions for Roman Senators in the Greek East during the Empire. Some Aspects (with Special Reference to Cursus Inscriptions)	141
Heikki Solin Latin Cognomina in the Greek East	189
Index	
1. Persons	203
2. Greek personal names	205
3. Latin personal names	206
4. Geographical names	206
5. Inscriptions and papyri	209
6. Selected topics	217
Plates	219
Maps	229

Remarques sur le culte de la *domus Augusta* en Achaïe de la mort d' Auguste à Néron*

Maria Kantiréa

Une loi sacrée de Gytheion¹ et un décret de Messène,² constituent, du point de vue chronologique, les premiers documents épigraphiques connus de la province romaine d'Achaïe qui témoignent des manifestations d'un culte adressé collectivement aux membres de la famille impériale.³ Les deux textes datent avec certitude de 14/15 apr. J.-C., puisqu'ils mentionnent l'envoi des ambassadeurs à Rome afin qu'ils consolent Tibère de la mort d'Auguste et qu'ils félicitent le nouvel empereur pour son ascension au pouvoir romain.

* La présente étude s'inscrit dans le cadre de ma thèse de doctorat sur le culte impérial dans la province romaine d'Achaïe sous les Julio-claudiens et les Flaviens; je remercie vivement pour leurs conseils et remarques les professeurs M. Christol, A. Rizakis, O. Salomies et J. Scheid qui ont lu un premier manuscrit de cet article.

¹ L'inscription fut gravée sur une stèle de pierre locale trouvée à l'est du théâtre de la cité; elle a connu plusieurs éditions et rééditions: S. B. Kouégas, 'Κατισαρείων καὶ Εύρυκλείων ἱερὸς νόμος', *'Ελληνικά* 1, 1928, pp. 16-38, fig. 4 (AE 1929, 99); L. Wenger, 'Griechische Inschriften zum Kaiserkult und zum Grabrecht', *ZSS* 49, 1929, pp. 308-327; E. Kornemann, *Neue Dokumente zum lakonischen Kaiserkult*, Breslau 1929, pp. 8-10, n° 3 et pp. 20-31, Abb. 3; H. Seyrig, 'Inscriptions de Gythion', *Rev. Arch.* 29, 1929, pp. 84-106, en particulier pp. 84-101 (R. Herzog, *ZSS* 50, 1930, pp. 628-633; V. Ehrenberg et A. H. M. Jones, *Documents illustrating the Reigns of Augustus and Tiberius*, Oxford 1952, pp. 87-89, n° 102a; *SEG* XI 923; J. H. Oliver, *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri*, Philadelphia 1989, pp. 58-65, n° 15); cf. la lettre de réponse de Tibère adjointe à la loi sacrée avec laquelle il remercia la cité de Gytheion, mais quant à lui, il refusa les honneurs divins et n'accepta que ceux qui conviendraient aux mortels; Kouégas, 'Ἐπιστολὴ Τίβερίου', *op. cit.*, pp. 38-43; Wenger, *op. cit.*; Kornemann, *op. cit.*, pp. 6-7, n° 2 et pp. 16-20, Abb. 2 (AE 1929, 100; Lily Ross Taylor, 'Tiberius' Refusals of Divine Honors', *TAPA* 60, 1929, pp. 87-101; M. Rostovtzeff, 'L'empereur Tibère et le culte impérial', *Rev. Hist.* 163, 1930, pp. 1-26; M. P. Charlesworth, 'The refusal of divine honours; an Augustan formula', *PBSR* 15, 1939, pp. 1-10; O. Montevercchi, 'Osservazioni sulla lettera di Tiberio ai Giteati', *Epigraphica* 5-6, 1943-1944, pp. 104-108; D. M. Pippidi, *Autour de Tibère*, Bucuresti 1944, pp. 154-155; Ehrenberg et Jones, *op. cit.*, pp. 87-89, n° 102b; *SEG* XI 922; Oliver, *op. cit.*).

² *IG* V.1, 1448; An. Orlando, *PAE* 1969, p. 104, pl. 128 ; id., *Ergon* 1969, 106, fig. 118; L. Moretti, *RPAA* 60, 1987/8, pp. 250-251 (*SEG* XXXVIII 340; *SEG* XXXIX 378); P. Themelis, dans W. Coulson et H. Kyrieleis (éds), *Πρακτικά Συμποσίου Ολυμπιακῶν αγάνων, 5/9 Σεπτεμβρίου 1988*, Αθήνα 1992, pp. 88-89, ph.; id., *PAE* 1988, pp. 54 et 57-58, ph. 45β; id., *PAE* 1990, pp. 87-91, fig. 12 (*SEG* XLI 328; cf. *AE* 1991, 1442; *SEG* XLII 344).

³ Ch. Br. Rose, *Dynastic Commemoration and Imperial Portraiture in the Julio-Claudian period*, New York 1997, pp. 136-161, nos 66-97, rassemble les données archéologiques et les témoignages épigraphiques concernant l'érection des groupes statuaires en l'honneur des Julio-claudiens dressés dans les cités et les sanctuaires de la Grèce.

La loi sacrée de Gytheion,⁴ dont le début et la fin manquent, votée par le koinon des Eleuthérolaques,⁵ règle le cérémonial des fêtes en l'honneur de la famille impériale, de l'ancien libérateur de la Grèce T. Quinctius Flamininus,⁶ et de deux membres de la dynastie princière locale des Euryclides de Sparte, C. Iulius Euryclès⁷ et son fils C. Iulius Laco.⁸ Entre autres il a été décidé d'ériger des images du dieu Auguste, de Livie et de l'empereur Tibère dans le théâtre de la cité, d'accomplir des sacrifices et d'organiser des concours thyméliques et des processions sacrées.⁹ Les fêtes duraient huit jours dont les cinq premiers furent consacrés aux membres de la famille d'Auguste;¹⁰ le premier à Auguste en sauveur libérateur (θεοῦ Καίσ[α]ρος θεοῦ νιοῦ Σεβαστοῦ σωτῆρος Ἐλευθερίον), le deuxième à Tibère désigné père de la patrie ([Τι]βερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ καὶ πατρὸς τῆς πατρίδος),¹¹ le troisième à Livie assimilée à la Tychè de la cité et de tout l'ethnos, c'est-à-dire du koinon des Eleuthérolaques ('Ιονλίας Σεβαστῆ[ς] τῆς τοῦ ἔθνους καὶ πόλεως ἡμῶν Τύχης),¹² le quatrième à la Victoire de Germanicus (Γερμανικοῦ Καίσαρος τῆς [Νίκης]) et le cinquième à la Vénus de Drusus (Δρούσου Καίσαρος τῆς Ἀφροδεῖτης). Le culte donc concernant les fils adoptif et naturel de Tibère respectivement ne s'adressait pas directement à eux mais à deux déesses

⁴ Dans les lignes 37-38 le document est caractérisé comme 'ιερὸς νόμος'.

⁵ Pausanias attribue la réorganisation du koinon des Eleuthérolaques constitué de 18 petites cités autour de Gytheion (III. 21, 7) à Auguste (III. 21, 6: Γύθιον δὲ ἀπέχει μὲν σταδίους τριάκοντα Αἰγιῶν, ἐπὶ θαλάσσῃ δὲ 'κισμένον ἔστιν ἥδη τῶν Ἐλευθερολακώνων, οὓς βασιλεὺς Αὐγουστος δονλείας ἀφῆκε Λακεδαιμονίων τῶν ἐν Σπάρτῃ κατηκόους ὄντας'); M. Sartre, *L'Orient romain*, Paris 1991, p. 200; cf. une inscription fragmentaire honorifique trouvée à Gytheion qui faisait allusion à cet événement; *IG* V.1, 1160: [- - - Σεβαστοῦ τοῦ Καίσαρος ὑδὲ / ἡ πόλις ἀποκαταστῆ[τη] / σαντα μετὰ τοῦ πατρὸς / τὴν ἀρχαίαν ἐλευθερίαν (Seyrig, *op. cit.*, p. 92, n. 2).

⁶ H. Gundel, *RE* XXIV, 1963, cols 1047-1100, n° 45; cf. l'inscription en son honneur érigée par le peuple de Gytheion en 195 av. J.-C. à l'occasion de la libération de la cité par le proconsul (*IG* V. 1, 1165; *SGDI* 4565; *Syll*³ 592).

⁷ E. Groag, *RE* X. 1, 1918, col. 580, n° 220; *PIR*² I, 301.

⁸ E. Groag, *RE* X. 1, 1918, cols 658-660, n° 309; *PIR*² I, 372; Ségalène Demougin, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, EFR 153, Rome 1992, pp. 415-417, n° 503, avec la bibliographie précédente.

⁹ Le cortège formé des éphèbes et des citoyens couronnés de laurier et vêtus de blanc, des vierges sacrées et des femmes en vêtement rituel, partait du sanctuaire d'Asclépios et d'Hygeia pour aboutir au Sébasteion où était accompli le sacrifice d'un taureau à la santé des princes et dieux et à l'éternelle conservation de leur règne (Il. 25-30).

¹⁰ Il. 7-11.

¹¹ Il est à rappeler que Tibère refusa le titre de *pater patriae* que le Sénat lui avait accordé (Tacite, *Ann.*, II. 87; Suétone, *Tib.*, XXVI; Cassius Dio, LVII, 8. 1; cf. LVIII, 12. 8).

¹² En 40 av. J.-C. Livie, son premier époux Tib. Claudius Nero et leur fils Tibère, le futur empereur, se réfugièrent à Gytheion, lequel se trouvait alors sous la protection des Claudii, afin d'échapper à la persécution d'Octavien (Suétone, *Tib.*, VI); en récompense de l'hospitalité que les Gythéates avaient montrée à sa future épouse Auguste leur donna l'île de Cythère (Cassius Dio LIV, 7. 2). L'impératrice portait le nom *Iulia* après son admission par adoption dans la *gens julienne* d'après le testament d'Auguste (Tacite, *Ann.*, I. 8).

associées aux princes, la Victoire à Germanicus et l'Aphrodite à Drusus.¹³ Il est évident que dans la loi il s'agit de la célébration des Césarées¹⁴ lesquels comprenaient aussi le sixième jour férié dédié à Flamininus et auxquels furent ajoutés deux jours supplémentaires consacrés à Euryclès défunt et à son fils Lacon, les Euryclées.¹⁵

Datant du début du règne de Tibère le document gythien reflète l'une des plus sérieuses préoccupations du nouvel empereur; entré dans la *gens Iulia* après son adoption par Auguste en 4 apr. J.-C.,¹⁶ Tibère avait toujours besoin de valoriser l'association de lui-même et en particulier de son fils naturel Drusus le Jeune avec la *gens* du fondateur de l'empire.¹⁷ Cette politique prenait très souvent une forme de vénération insistante de Vénus, la déesse protectrice de la *gens Iulia*¹⁸ dont un aspect se traduisait par les assimilations vénusiennes des impératrices et des princesses julio-claadiennes.¹⁹ Il est à noter à cet égard que pendant ces années-là Livilla, l'épouse de Drusus le Jeune, fut assimilée à la déesse Aphrodite Anchisias (Θεὰ Ἀφροδείτη Ἀνχεισιάς) à Ilion de Troas,²⁰ une vénération qui est identifiée à celle de *Venus Genetrix*.²¹ Il nous paraît donc fort probable que l'Aphrodite de Drusus dans le document de Gytheon faisait allusion à la

¹³ La phraséologie des honneurs leur accordés n'a pas presque aucun parallèle dans l'épigraphie grecque; nous devons donc écarter une assimilation de deux princes aux divinités féminines; cf. A. Piganiol, *Histoire de Rome*, Paris 1946, p. 262; Kornemann, *op. cit.*, pp. 23-24 pense que les statues de deux princes étaient dressées dans les temples des déesses.

¹⁴ *IG* V. 1, 1167.

¹⁵ Kornemann, *op. cit.*, p. 14; G. W. Bowersock, *Augustus and the Greek World*, Oxford 1965, pp. 59-60 et p. 92.

¹⁶ D. Kienast, *Augustus, Prinzens und Monarch*, Darmstadt 1982, pp. 115-116.

¹⁷ Dans le même cadre s'inscrit la présence des images autant cladiennes que juliennes lors de la procession funéraire de Drusus le Jeune à Rome en 23 apr. J.-C. (Tacite, *Ann.*, IV. 9: *Funus imaginum pompa maxime inlustre fuit, cum origo Iuliae gentis Aeneas omnesque Albanorum reges et conditor urbis Romulus, post Sabina nobilitas, Attus Clausus ceteraeque Claudiorum effigies longo ordine spectarentur*).

¹⁸ R. Schilling, *La religion romaine de Vénus depuis les origines jusqu'au temps d'Auguste*, Paris 1982², pp. 301-346.

¹⁹ Pour les assimilations des princesses julio-cladiennes à Aphrodite/Vénus, voir Ulrike Hahn, *Die Frauen des römischen Kaiserhauses und ihre Ehrungen im griechischen Osten anhand epigraphischer und numismatischer Zeugnisse von Livia bis Sabina*, Saarbrücken 1994, *passim*.

²⁰ L'inscription en l'honneur de la princesse et de sa mère Antonia la Jeune date entre 14-19 apr. J.-C. (*ILS* 8787; Hahn, *op. cit.*, pp. 126-127); l'épithète ou l'épiclese Anchisias, formée du nom d'Anchise, le père d'Énée, du fondateur de Rome, faisait aussi allusion à Iulus, descendant d'Énée et protecteur de la *gens Iulia* (W. H. Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, Leipzig 1884-1890, 1er Band, s.v. Aineias, Anchises et Leipzig 1890-1897, 2er Band, s.v. Iulus).

²¹ Rostovtzeff, *op. cit.*, pp. 17-18; R. S. Rogers, *Studies in the reign of Tiberius*, Westport, Connecticut 1977³, pp. 112-113; il est à rappeler que Julie la Jeune, la fille d'Auguste, était déjà désignée Ἀφροδίτη Γενέτειρα et *Venus Genetrix* sur une inscription bilingue de Lesbos datant entre 16 et 13 av. J.-C. (*IG* XII. 2, 537; Hahn, *op. cit.*, pp. 107-108).

Venus Genetrix.²² Dans cette optique la loi sacrée illustre la manière dont certains aspects de l'idéologie politico-religieuse d'Auguste s'intégrerent dans le système cultuel grec.²³

Quant au décret mutilé de Messène trouvé près du Sébasteion de la cité,²⁴ nous ne pouvons pas en avoir une idée précise jusqu'à ce que la découverte de nouveaux fragments au cours des fouilles actuelles permette de le restituer avec certitude.²⁵ La partie subsistante de ce texte mentionne des honneurs cultuels accordés au dieu Auguste, à Tibère et à ses descendants ([θεοῦ Σε]βαστοῦ Καίσαρος καὶ Τιβερίου Καίσαρο[ς] Σεβαστοῦ καὶ τοῖς ἐκγόν]οις αὐτῶν --- Τιβερίου δὲ Καίσαρος ἀπ[--- καὶ τοὺς γεννήσαν]τας αὐτὸν καὶ ἀνιέντας αὐτῷ),²⁶ à la déesse Livie, mère de

²² Fr. Taeger, *Charisma; Studien zur Geschichte des antiken Herrscherkultes*, 2er Band, Stuttgart 1957, pp. 263-264; cf. Seyrig, *op. cit.*, p. 94, qui pense qu'Aphrodite était la déesse protectrice du mariage de Drusus avec Livilla; Hahn, *op. cit.*, p. 129, no 31.

²³ Cf. Rostovtzeff, *op. cit.*, pp. 19-20. De même la Victoire de Germanicus (Γερμανικοῦ Καίσαρος τῆς Νίκης), une expression formée sur le modèle latin de *Victoria Caesaris* ou de *Victoria Augusti*, évoquait l'expédition victorieuse du prince en Germanie entre les années 13 et 15 apr. J.-C. et la récupération des enseignes perdues par Varus; pour ces victoires le Sénat lui décreta un triomphe dont la célébration datait selon Tacite (*Ann. II. 41*) le 26 Mai 17 apr. J.-C.; D. Timpe, *Der Triumph des Germanicus; Untersuchungen zu den Feldzügen der Jahre 14-16 n. Chr. in Germanien*, Bonn 1968; Fr. Hurlot, *Les collègues du prince sous Auguste et Tibère; de la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, EFR 227, Rome 1997, pp. 172-180; une émission monétaire de Corinthe frappée sous les duomvirs A. Vatronius Labeo et L. Rutilius Plancus et datant entre les années 12/3 et 15/6 apr. J.-C., sur le revers de laquelle figure une Victoire ailée sur un globe tenant une palme et une couronne, devait être frappée en commémoration de cet événement; sur le droit figure le portrait lauré de Tibère, mais à cause de son 'faible qualité' l'identification n'est pas certaine (M. Amandry, *Le Monnayage des duovirs corinthiens*, BCH Suppl. XV, Athènes 1988, pp. 156-165, émission XIV, pl. XV-XVIII et pp. 67-68).

²⁴ Le Sébasteion ou Kaisareion constituait la partie septentrionale de l'Asclépieion, du sanctuaire principal de la cité composé d'une cour à portiques avec des temples et des bâtiments administratifs; An. Orlando, 'Νεώτερα Ἐρευνώντα ἐν Μεσσήνῃ (1957-1973)', dans U. Jantzen (éd.), *Neue Forschungen in griechischen Heiligtümern*, 1976, pp. 9-38, en particulier pp. 30-31; pour le caractère politique de tout ce complexe architectural, voir Fl. Felten, 'Heiligtümer oder Märkte?', *AntK* 26, 1983, pp. 84-105, en particulier pp. 84-93.

²⁵ Il semble que pendant la 1ère moitié du Ier siècle apr. J.-C. les Messéniens participaient avec zèle aux manifestations du culte impérial; un assez grand nombre d'inscriptions mentionnent la célébration des fêtes et l'accomplissement des sacrifices en l'honneur des empereurs et des membres de leur famille: décret en l'honneur de Caius César d'après la proposition du propriétaire P. Cornelius Scipio datant de 2-3 apr. J.-C. (*SEG* XXIII 206; cf. *BullÉpigr* 1966, 2011); décret de souscription pour la réparation de monuments publics datant entre 15 av. J.-C. et 14 apr. J.-C. dont les lignes 3 et 36-42 se réfèrent au culte impérial (L. Migeotte, *BCH* 109, 1985, pp. 597-607, ph. pp. 598, 599; *SEG* XXXV 343); décret concernant la célébration de l'anniversaire d'Auguste datant de 30-31 apr. J.-C. (*SEG* XI 968; *IG* V.1, 1359); décret en l'honneur de Mnasistratos fils de Philoxenidas pour sa contribution à l'accomplissement des sacrifices aux Augustes datant de 42 apr. J.-C. (*SEG* XXIII 208); inscription dédicatoire gravée sur l'épistyle du propylon d'un de deux gymnases de Messène mentionnant la contribution de 10000 deniers par un riche Messénien pour l'accomplissement des sacrifices et l'organisation des concours en l'honneur des Augustes datant des années 40 apr. J.-C. (*SEG* XLV 308); inscription en l'honneur de deux synedroi Messéniens ayant donné 3800 deniers pour la réparation de la fontaine Arsinoë et sa décoration avec des statues impériales datant du Ier siècle apr. J.-C. (*SEG* XLV 311); autel consacré aux dieux Patrōoi et à Auguste datant du Ier siècle apr. J.-C. (*SEG* XLIII 163; *SEG* XLIV 376; Christine Hoët-van Cauwenbergh, 'Notes sur le culte impérial dans le Péloponnèse', *ZPE* 125, 1999, pp. 177-181, en particulier pp. 177-179).

²⁶ Ll. 20-22 et 26-27.

l'empereur et femme du dieu Auguste (θεὸν Λειβίαν τὸν ματέρα αὐτοῦ καὶ γυναικα θεοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος),²⁷ à Antonia la Jeune et à Livilla ('Αντωνίαν καὶ Λιβίλλαν),²⁸ épouses de Drusus l'Ancien et de Drusus le Jeune, frère et fils naturel de Tibère respectivement, et elle règle en outre la célébration de l'anniversaire de Tibère (ἐπιτελεῖσθαι δὲ καὶ ἀγῶνας ... ἐν τῷ γενεθλίῳ ὁμέρῳ).²⁹

Vers la fin du règne de Tibère un culte à la *gens Iulia* avait lieu dans la colonie romaine de Corinthe. Une série de monnaies frappées en 32/33 apr. J.-C. au nom des duumvirs quinqueniaux locaux L. Arrius Peregrinus et L. Furius Labeo portent au revers la représentation d'un temple héracléen de face sur l'architrave duquel a été gravée la légende *Gent(is) Iuli(ae)*.³⁰

Amandry attribue au même collège de duumvirs l'émission d'une autre série monétaire datant de la même année ou de l'année suivante sur le revers de laquelle figurent deux bustes masculins affrontés avec la légende CAE/GEM.³¹ Écartant une restauration comme CAE[SARES] GEM[INI] Amandry restitue la légende comme CAE[SAR]/GEM[ELLUS] et il l'associe à Caligula César et à Tiberius Gemellus qui devinrent les héritiers du trône de Tibère en 32 apr. J.-C.³²

Du point de vue politique les deux émissions constituent un ensemble véhiculant l'idéologie dynastique. Les monnaies furent frappées une ou deux années après la révélation du complot de Séjan de 31 apr. J.-C., qui ruina la maison de Germanicus et suscita de graves problèmes concernant la succession légitime au trône des membres de la famille d'Auguste.³³ Les droits de la première série représentant la tête radiée d'Auguste, le

²⁷ L. 28.

²⁸ L. 29.

²⁹ Ll. 34-35.

³⁰ Amandry, *op. cit.*, pp. 168-180, émission XVI, pl. XIX-XXIV; cf. pp. 59-66; les détails architecturaux d'un temple héracléen périptère fouillé sur le forum de la colonie, dit le temple E, correspondent aux représentations monétaires; cette ressemblance et un témoignage de Pausanias, selon lequel le pèriègète vit sur l'agora de Corinthe un temple consacré à Octavie, la soeur d'Auguste (II, 3. 1: ὑπὲρ δὲ τὴν ἀγορὰν ἔστιν Ὁκταβίας ναὸς ἀδελφῆς Αὐγούστου), ont amené plusieurs savants à identifier les trois temples, c'est-à-dire, celui figuré sur les monnaies, le temple E et celui dont Pausanias parle; voir en dernier lieu C. K. Williams, II, 'The Refounding of Corinth: some Roman Religious Attitudes', dans Sarah Macready et F. H. Thompson (éds), *Roman Architecture in the Greek World*, 1987, pp. 26-37, en particulier pp. 29-31 et pp. 35-37, ns 6-11, Amandry, *op. cit.*, pp. 61-62, avec la bibliographie précédente, et Mary E. Hoskins Walbank, 'Evidence for the imperial cult in Julio-Claudian Corinth', dans A. Small (éd.), *Subject and Ruler: the cult of the ruling power in classical antiquity*, JRA Suppl. 17, 1996, pp. 201-213; dans le cadre de la présente étude ce qui nous intéresse plutôt c'est l'existence confirmée et datée avec certitude par les données numismatiques d'un temple consacré à la *gens Iulia*. Il est à rappeler que probablement sous Tibère un autel fut consacré à la *gens Iulia* sur le Capitole (E. La Rocca, 'Gens Iulia, Ara', dans Eva Margareta Steinby (éd.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, Roma 1995, vol. II, pp. 369-370) et un *sacrarium genti Iuliae* a été dédié à Bovillae, la maison des Iulii (Tacite, *Ann.*, II, 41: *sacrarium genti Iuliae effigiesque divo Augusto apud Bovillas dicantur*).

³¹ Amandry, *op. cit.*, p. 180, émission XVI 164-166.

³² Amandry, *op. cit.* pp. 64-66; à cette époque Tiberius Gemellus était le seul fils survivant de Drusus le Jeune, plus jeune que Caligula; il est à rappeler que Drusus III, le deuxième fils de Germanicus accusé par le Sénat très probablement pour complot contre Tibère, fut condamné à mort en 33 apr. J.-C.; sa mère Agrippine l'Ancienne mourut aussi la même année.

³³ D. Hennig, *L. Aelius Seianus; Untersuchungen zur Regierung des Tiberius*, München 1975; Barbara Levick, *Tiberius the politician*, London 1976, pp. 148-179; une dédicace à *Diana Pacilucifer Augusta* trouvée à Corinthe et mentionnant un voeu *[pro salute] Ti. Caesaris [Augusti]* constituait très

portrait lauré de Tibère et le buste de Livia en *Salus* et en *Pietas* illustraient la volonté de la propagande impériale de réunir les membres de la *gens Iulia*³⁴ et d'affirmer la confiance du peuple romain en eux.

Quelques années plus tard, en 37/8 apr. J.-C. date une inscription trouvée dans la basilique dite julienne de Corinthe,³⁵ cette fois en l'honneur de Tiberius Gemellus, Antonia la Jeune et la *gens Augusta* (*Tiberio Caesari / Ant[oniae] Augu[stae] / Genti Augustae*).³⁶

La position prépondérante que Caligula donna à sa grand-mère Antonia la Jeune³⁷ est aussi illustrée par la création d'une grand-prêtrise en son honneur à Athènes. Le seul prêtre que nous connaissons, Tib. Claudius Novius fils de Phileinos, est attesté dans une inscription en son honneur datant des années entre 47/8 et 51/2 apr. J.-C. comme grand-prêtre d'Antonia Augusta (ἀρχιερεὺς Ἀντωνίας Σεβαστῆς).³⁸ La prêtrise athénienne de l'impératrice devait être instituée si non entre l'avènement de Caligula au pouvoir romain et

vraisemblablement un écho de cet événement politique de Rome (*Corinth* VIII. 2, 15, ph.); cf. Isabelle Cogitore, 'Séries de dédicaces italiennes à la dynastie Julio-claudienne', *MEFRA* 104, 1992, pp. 817-870, en particulier pp. 832-833.

³⁴ Selon le concept principal romain à la *gens d'Auguste* appartenaient tous les membres de la dynastie qui étaient comme lui des Iulii; cf. l'inscription dédicatoire d'un autel à Narbonne datant de 11 apr. J.-C. à Auguste, son épouse et sa *gens* (*CIL* XII. 4333).

³⁵ De ce monument il est question plus bas.

³⁶ *AE* 1922, 1; *Corinth* VIII. 2, 17; l'inscription est brisée à droite où selon l'éditeur devaient être gravés les noms d'autres membres de la famille impériale, probablement ceux de Caligula et de ses trois sœurs; cf. une autre dédicace très mutilée concernant la *gens Augusta* (*Corinth* VIII. 3, 71: *D[ivo?] - - ri - - C - - | Ca[esar?] - - | [ge]nt[i] Au[gu]sta[e] - - Augus[t] - -*); une dédicace d'un portique en l'honneur de la *gens Augustorum*, de Rome et de la cité (γένει Σεβ[αστῶν] καὶ Ῥώμη καὶ τῇ πόλει - -) faite à ses frais par Phileinos fils de Mondōn à Thespies (P. Jamot, *BCH* 26, 1902, pp. 297-298, n° 17, restitué: γένει Σεβ[αστῶν] καὶ Ῥώμη καὶ ["Ερωτ]; cf. A. Schachter, *Cults of Boiotia*, London 1981, vol. 1, pp. 211-212, surtout p. 212, n. 4; *SEG* XXXI, 1981, 520; Christel Müller, *Onomastique latine et société dans la Béotie hellénistique et romaine*, diss., EFA, Athènes 1996, p. 147, n° 6 et p. 163, n° 36) et la consécration d'un temple d'Artémis Sôteira, à la *gens Augustorum* et à la cité (γένει Σεβαστῶν καὶ τῇ πόλει) par un certain Skylax fils de Skylax à Thisbè (*IG* VII 2234; cf. Schachter, *op. cit.*, p. 213 et p. 212, n. 4; Müller, *op. cit.*, p. 164, n° 48) sont datées du début de l'Empire.

³⁷ Antonia Augusta était fille de Marc Antoine, veuve de Drusus l'Ancien et mère de Claude; d'après un témoignage de Cassius Dio (LIX. 3, 3-4) Caligula dès son ascension au pouvoir romain donna à sa grand-mère Antonia la Jeune le nom *Augusta* comme un titre honorifique: ἐξ τε τὴν μητέρα καὶ ἐξ τὰς ἀδελφὰς τὴν τε τίθην τὴν Ἀντωνίαν πλεῖστα ὅσα εὐσεβῶς ποιήσας --- ταύτην τε γὰρ Αὐγούσταν τε εὐδὺς καὶ ἵερειν τοῦ Αὐγούστου ἀποδείξας πάντα αὐτῇ καθάπαξ, ὅσα ταῖς ἀειπαρθένοις ὑπάρχει ἔδωκε; cf. Suétone (*Cal.*, XV. 2: *post haec Antoniae aviae, quidquid umquam Livia Augusta honorum cepisset, uno senatus consulto concessit*); Mireille Corbier, 'La maison des Césars', dans *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*; Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris 1994, pp. 243-291, en particulier p. 250; il est à noter que sous Caligula le buste drapé de la princesse fit son apparition sur des monnaies corinثiennes des années 37-38 apr. J.-C. (Amandry, *op. cit.*, p. 191; émission XVII 72 et 73; *RPC* 1176-1177); cf. W. Trillmich, *Familienpropaganda der Kaiser Caligula und Claudius; Agrippina Maior und Antonia Augusta auf Münzen*, Berlin 1978, pp. 104-105 et p. 142, Taf. 13.

³⁸ *IG* II² 3535; Simone Follet, *Athènes au IIe et au IIIe siècle*, Paris 1976, p. 161; cf. J. H. Oliver, *The Athenian Expounders of the sacred and ancestral law*, Baltimore 1950, p. 81, la date de 57 apr. J.-C. environ; Hoff, ci-dessous, pp. 113-114 et 117, constate que le culte impérial à Athènes fut réorganisé sous Claude pour intégrer la vénération des *divae* Livia et Antonia la Jeune.

la mort de la dame julio-claudienne, le 1er Mai 37 apr. J.-C., de toute probabilité dans les premières années du règne de Claude, qui lui fit en outre confirmer le nom d'*Augusta*.³⁹ Cet empereur avait raison de rendre un hommage à sa mère Antonia la Jeune, fille d'Octavie, puisque c'était à travers elle qu'il se rattachait à la famille du *divus Augustus*.⁴⁰

Dans la dédicace corinthienne déjà mentionnée nous rencontrons la formule de la *gens Augusta*, laquelle, comme Mireille Corbier constate, "constituerait en effet un non-sens selon les catégories familiales romaines".⁴¹ Il a été constaté que cette expression particulière devait être créée par les provinciaux, qui n'étaient pas habitués à distinguer la différence subtile entre les termes *gens Iulia* et *domus Augusta*.⁴² Or, la *gens Augusta*, au moins dans les régions hellénophones de l'empire, elle devrait être synonyme avec la *domus Augusta*.⁴³ Tous les deux termes avaient une signification plus large et plus souple que la *gens Iulia*, laquelle, dans un sens strict du terme, ne comprenait que ceux qui portaient le nom *Iulius* comme gentilice. Au contraire, la conception de la *domus* ou *gens Augusta* définissait l'appartenance à la famille impériale des parents les plus éloignés de l'empereur ou bien de ses parents par alliance, qui n'étaient pas forcément ses descendants agnatiques.⁴⁴ La forme adjetivée *Augusta*, formée du nom d'Auguste,⁴⁵ avait en outre des connotations religieuses qui servirent aux Julio-claudiens à associer leur culte à celui du fondateur divin de la dynastie.⁴⁶

En Achaïe les premières attestations connues du terme de la *domus Augusta*, dans la titulature sacerdotale datent du début du règne de Néron. Pendant ces années-là se place la nomination de C. Iulius Spartiaticus, membre de la dynastie royale de Sparte,⁴⁷ comme

³⁹ Corbier, 'Maison', pp. 250-251, n. 22; Hahn, *op. cit.*, p. 119-121, pense que la princesse aurait dû accepter un culte même de son vivant.

⁴⁰ Il suffit à cet égard de rappeler l'inscription gravée sur un siège du théâtre de Dionysos à Athènes; il était réservé au desservant du culte d'Antonia la Jeune: (*IG II² 5095*: 'Ιερή[ας] --- 'Αντωνίας; Hahn, *op. cit.*, p. 119).

⁴¹ Mireille Corbier, 'A propos de la *Tabula Siarensis*: le Sénat, Germanicus et la *Domus Augusta*', dans J. Gonzalez (éd.), *Roma y las provincias: realidad administrativa e ideología imperial*, Madrid 1994, pp. 39-85, en particulier p. 67.

⁴² À part l'inscription corinthienne nous rencontrons l'expression de la *gens Augusta* sur un temple carthaginois consacré *genti Augustae* par un individu et datant du règne d'Auguste ou peu après sa mort (R. Cagnat, 'Un temple de la Gens Augusta à Carthage', *CRAI* 1913, pp. 680-686; J. Gagé, 'Divus Augustus; l'idée dynastique chez les empereurs julio-claudiens', *Rev. Arch.* 34, 1931, pp. 11-41, en particulier pp. 35-36; Hurlet, *op. cit.*, p. 417; cf. D. M. Pippidi, *Recherches sur le culte impérial*, Paris, Bucarest 1939, pp. 128-139, en particulier pp. 129-130; Gagé, *op. cit.*, p. 11).

⁴³ Pour l'emploi de l'expression de la *domus Augusta* dans les documents officiels à Rome à partir du règne de Tibère et dans les textes littéraires, en particulier chez Ovide, même du vivant d'Auguste, voir Corbier, 'Tabula', pp. 64-66; Hurlet, *op. cit.*, p. 417.

⁴⁴ Gagé, *op. cit.*, pp. 11-41; Pippidi, *Recherches*, p. 130; Corbier, 'Tabula', pp. 63-85; Fishwick, ci-dessous, pp. 423-424; Hurlet, *op. cit.*, pp. 417-418.

⁴⁵ Dans ce sens elle est égale au génitif *Augusti* ou *Augustorum*.

⁴⁶ Taeger, *op. cit.*, pp. 118-119; Corbier, 'Tabula', p. 64; cf. Pippidi, *Recherches*, pp. 129-130; Gagé, *op. cit.*, pp. 13-14 et 35-36; pour la *domus divina*, voir D. Fishwick, *The Imperial Cult in the Latin West*, Leiden 1991, vol. II, 1, pp. 423-435.

⁴⁷ E. Groag, *RE* X. 1, 1918, cols 839-840, n° 495; *PIR²* I, 587; Demougin, *op. cit.*, pp. 469-470, n° 564, avec la bibliographie précédente.

grand-prêtre de la *domus Augusta* désigné par le koinon achéen (*archiereus domus Augustae in perpetuum primus Acheon*).⁴⁸ Il est à noter que dans le même document apparaît un autre terme concernant la maison impériale, celui de la *domus divina*.⁴⁹ À part cette inscription latine trouvée à Corinthe une autre grecque d'Athènes érigée en l'honneur de Spartiaticus mentionne plus explicitement ses fonctions sacerdotales: il fut nommé grand-prêtre des *divi Augusti* et de la *gens Augustorum* désigné à vie par le koinon d'Achaïe, le premier des Achéens (ἀρχιερεὺς θε[ῶν] Σεβαστῶν κ[αὶ γέ]νους Σε[β]αστῶν ἐκ τοῦ κοινοῦ τῆ[ς] Ἀχαίας διὰ βίου πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος).⁵⁰ Une simple comparaison des titulatures met en évidence que dans la formule grecque les Augustes défunt (θεοὶ Σεβαστοί) se distinguaient de ceux vivants (γένος Σεβαστῶν), tandis que sous le terme latin de la *domus Augusta* étaient compris sans se nommer séparément autant les *divi* que leurs descendants.⁵¹

La *domus Augusta* est en outre attestée dans la titulature de Tib. Claudius Novius déjà mentionné; cette fois ce personnage figure sur un décret athénien datant de 60/1 ou 61/2 apr. J.-C. parmi d'autres comme grand-prêtre de la *domus Augustorum* ([ἀρχι]ερεὺς τοῦ οἴκου τῶν Σεβαστῶν).⁵² Désigné d'abord grand-prêtre d'Antonia Augusta il fut ensuite chargé de la grand-prêtrise de la *domus Augusti*.⁵³ Le changement

⁴⁸ *AE* 1927, 2; *Corinth* VIII. 2, 68; A. J. Spawforth, 'Corinth, Argos and the Imperial Cult: Pseudo-Julian, *Letters* 198', *Hesperia* 63, 1994, pp. 211-232, en particulier pp. 218-221; l'inscription date des années entre 54 et 59 apr. J.-C.; cf. un décret messénien, déjà mentionné, en l'honneur de Caius César d'après la proposition du propriétaire P. Cornelius Scipio datant de 2-3 apr. J.-C. (*SEG* XXIII 206; cf. *BullÉpigr* 1966, 201), où le terme *domus* sans adjectif signifiait la famille impériale (ll. 3-4: εἰς τὸ Σεβαστὸν καὶ τὸ οἴκον αὐτοῦ); Hurlet, *op. cit.*, p. 416.

⁴⁹ Spartiaticus fut honoré "ob ... erga domum divinam ... munificentiam". À partir de la fin du règne de Tibère l'expression de la *domus divina* commença à substituer à celle de la *domus Augusta*; pour ses premières attestations épigraphiques et littéraires datant après la découverte de la conspiration de Séjan, voir Fishwick, *op. cit.*, p. 423 et Cogitore, *op. cit.*, pp. 822-823, p. 832 et p. 866, n° 83.

⁵⁰ *IG* II² 3538; sur l'expression de *primus Achaeon* (πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος), voir Spawforth, 'C. Iulius Spartiaticus, "first of the Achaeans": a correction', *Hesperia* 64, 1995, p. 225. Dans une inscription en son honneur de Sparte (*IG* V.1, 463) il porte le titre plus abrégé de grand-prêtre des Augustes (ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν); nous constatons que de l'époque de Néron se généralisa la mention des Σεβαστοί dans la titulature des prêtres et des grands-prêtres du culte impérial en Achaïe, une formule qui comprenait indifféremment les empereurs et les membres de leur famille autant vivants que divinisés (*IG* VII 7213; *FD* III. 3, 181; *Syll*³ 813 A, B et C; *IG* V. 2, 515; *IvO* 447; *IG* V.1, 380; *IG* V.1, 971; *IG* V.1, 1172; *SEG* XI 779, etc.).

⁵¹ Fishwick, *op. cit.*, pp. 425-426.

⁵² *IG* II² 1990.

⁵³ Novius, dont la carrière brillante nous est connue de 11 inscriptions d'Athènes et de Délos (*IG* II² 3270; *IG* II² 4174; *IG* II² 3271; *IG* II² 1945; *IG* II² 3273; *IG* II² 3535; *IG* II² 1990; *IG* II² 3277; *ID* 1628; *ID* 1629; *ID* 1861; Follet, *op. cit.* p. 161); A. J. Spawforth, 'The early reception of the imperial cult in Athens: problems and ambiguities', dans M. C. Hoff et Susan I. Rotroff (éds), *The Romanization of Athens*, Oxford 1997, pp. 183-201, en particulier pp. 188-191, je considère comme le premier grand-prêtre des Augustes à Athènes; à part ces deux sacerdoces athéniens du culte impérial déjà mentionnés il fut encore chargé d'un autre provincial; il fut grand-prêtre de Néron et de Zeus Eleuthérios désigné par le synédron des Hellènes réunis à Platées (*IG* II² 1990: ἀρχιερεὺς Νέρωνος Κλαυδίου Καίσαρος Γερμανικοῦ καὶ Διὸς Ἐλευθερίου ἐκ τῶν Ἐλλήνων διὰ βίου).

de la titulature qui implique aussi un développement qu'une rédéfinition progressive de l'objet de culte doit être placé dans les années 50 apr. J.-C.⁵⁴

L'activité édilitaire religieuse dans les cités les plus importantes de l'Achaïe pendant cette époque confirme notre supposition que le culte de la *domus Augusta* devait être institutionalisé sous Claude. À Corinthe à part le temple de la *gens Iulia* déjà mentionné, des honneurs cultuels à la dynastie impériale devaient être rendus dans la basilique dite julienne à l'est du forum de la colonie.⁵⁵ Dans ce monument dont le caractère reste encore à définir et dont la construction se place, selon la datation la plus certaine, sous Claude, ont été trouvées entre autres⁵⁶ une statue d'Auguste *togatus*, deux statues de Gaius et de Lucius César nus et un portrait attribuable à Germanicus.⁵⁷

De Claude ou moins probablement de Néron date la construction d'un monument dans l'agora romaine d'Athènes récemment identifié avec le Kaisareion.⁵⁸ L'inscription dédicatoire illustre qu'il fut consacré à Athéna Archégète et aux dieux Augustes ('Αὐγοῦ ἀρχηγέτηδι καὶ θεοῖς Σεβαστοῖς').⁵⁹

Le Métrôon à Olympie, l'ancien temple de la Mère des dieux, constitue un exemple des plus révélateurs de l'évolution du culte dynastique en Achaïe. Consacré d'abord au culte d'Auguste sauveur, comme l'indiquent l'inscription dédicatoire gravée sur l'architrave du temple⁶⁰ et la statue colossale qui y fut érigée et qui datait du vivant de l'empereur,⁶¹ il devint ensuite, à notre avis sous Claude, un lieu de culte de la maison impériale; dans la

⁵⁴ Oliver, *op. cit.*, p. 99; si on doit tirer des conclusions du catalogue des grands-prêtres du culte impérial à Athènes fait par Oliver, *op. cit.*, pp. 81-84, leur titulature n'implique aucun culte dynastique d'Auguste à Néron; cf. Corbier, 'Tabula', p. 65.

⁵⁵ S. S. Weinberg, *The Southeast Building, the Twin Basilicas, the Mosaic House, Corinth I. V.*, Princeton, New Jersey 1960, pp. 35-57, plates 18-35, plans III-X; H. A. Stansbury, *Corinthian honor, Corinthian conflict: A social history of early Roman Corinth and its Pauline community*, diss. University of California, Irvine 1990, pp. 313-314, avec la bibliographie précédente; cf. P. Douglas Scotton, *The Julian Basilica at Corinth: an architectural investigation*, diss. Univ. of Pennsylvania 1997, pp. 244-267.

⁵⁶ Weinberg, *op. cit.*, pp. 53-56; Douglas Scotton, *op. cit.*, pp. 244-261; il est à rappeler que dans la basilique a été trouvée l'inscription en l'honneur de Tiberius Gemellus, d'Antonia Augusta et de la *gens Augusta* déjà mentionnée.

⁵⁷ Auguste se représente au type de prêtre prêt à sacrifier *velato capite* tenant de la main droite une patère; les deux princes furent sculptés en guise héroïque, comme les divinités ou les démi-dieux nus; il n'est pas certain si la statue d'Auguste était flanquée de statues de deux princes (Rose, *op. cit.*, pp. 138-139, n° 69, avec la bibliographie précédente).

⁵⁸ M. Hoff, 'The so-called Agoranomion and the Imperial Cult in Julio-claudian Athens', *AA* 1994, pp. 93-117, en particulier pp. 114-115, ph.

⁵⁹ *IG II² 3183*; Hoff, *op. cit.*, pp. 104-109.

⁶⁰ *IvO* 366; cf. Anna Benjamin et A. E. Raubitschek, *Hesperia* 28, 1959, p. 69, n° 18; K. Hitzl, *Die kaiserzeitliche Statuenausstattung des Metroon*, *Olympische Forschungen* XIX, Berlin-New York 1991, pp. 19-24, Abb. 2-4, Tafel 1 (*SEG* XLII 390).

⁶¹ Hitzl, *op. cit.*, pp. 34-38, n° 1, Taf. 2-7.

cella du temple devaient être dressées des statues en l'honneur de Claude et d'Agrippine la Jeune⁶² et un peu plus tard des proches de Néron.⁶³

Dans cette optique nous proposons de dater sous Claude la consécration d'un portique et des parties d'un bouleutéron aux dieux Augustes, à la *domus Augusti* et à Rome (θεοῖς Σεβαστοῖς καὶ τῷ οἴκῳ Σεβαστῷ[ν καὶ 'Ρώμῃ ? ---]) par des polémarches et des prêtres à Thespie. ⁶⁴

Nous pouvons donc conclure qu'à partir du règne de Tibère le culte dynastique commença à avoir un caractère plus officiel, d'abord dans les cités les plus romanisées de la province d'Achaïe. En même temps il y avait une certaine tendance d'associer de plus en plus les dédicaces dynastiques à l'actualité politique concernant la famille impériale, aux expéditions militaires, aux conspirations, aux adoptions.⁶⁵ Dans la titulature sacerdotale la nomination de chaque membre de la famille impériale séparément se substitua progressivement à une désignation plus élargie et compréhensive de la *domus Augusta*, des dieux Augustes ou tout simplement des Augustes.

⁶² Hitzl, *op. cit.*, pp. 38-46, nos 2-3, Taf. 8-19, 38b, 39b, 40a.

⁶³ Cf. un torso cuirassé de l'époque de Néron sur lequel fut inserée la tête de Titus sous les Flaviens (Hitzl, *op. cit.*, pp. 46-49, n° 4, Taf. 20-25, 34a, 38c, 40b), une statue féminine néronienne laquelle repréSENTA Flavia Domitilla la Jeune (Hitzl, *op. cit.*, pp. 49-52, n° 5, Taf. 26-29) et les statues de Vespasien (Hitzl, *op. cit.*, pp. 52-55, n° 6, Taf. 30-33, 34b, 38a) et de Flavia Domitilla l'Ancienne (Hitzl, *op. cit.*, pp. 55-56, n° 7, Taf. 35-37, 39a).

⁶⁴ L'inscription est datée du début de l'Empire; A. Plassart, *BCH* 50, 1926, pp. 394-395, n° 14; Schachter, *op. cit.*, London 1981, vol. 1, p. 212, surtout n. 3, qui restitue οἴκῳ Σεβαστῷ[ν ...]; cf. *SEG* XXXI 521; Müller, *op. cit.*, p. 147, n° 7 et p. 163, n° 35.

⁶⁵ Cogitore, *op. cit.*, p. 834.